



## Note à l'attention des parents

### Ecoles Elémentaire de Brignemont, Maternelle et Elémentaire de Cadours et Primaire de Cox

### Fermeture des écoles et services associés – Garde des enfants pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Suite aux directives gouvernementales prises par le Président de la République le 31 mars 2021, nous vous informons que les écoles et les services associés (Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mercredi et Vacances) du SIVS seront fermés dès le mardi 6 avril 2021 et ce jusqu'à nouvel ordre gouvernemental. L'ensemble des réservations (Repas et créneaux ALSH) ont été annulés par nos soins sur le portail famille.

Conformément aux consignes, seuls les enfants des personnels prioritaires (sous réserve de modification) seront pris en charge :

#### Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire)

Durant la semaine du 6 au 9 avril 2021, l'accueil de l'ensemble des enfants des personnels dit "prioritaires" se fera sur le site du centre de loisirs de Cadours. Les services fonctionneront de la façon suivante :

**Accueil du matin** : L'accueil se fera au portail du Centre de Loisirs à partir de 7h30.

**De 9h00 à 12h00 : Ecole (sous la responsabilité de l'Education Nationale)**

**Restauration scolaire** : Les parents devront fournir à leur enfant un repas froid avec couverts, bouteille d'eau et serviette dans un sac isotherme avec un pain de glace, le tout marqué au nom de l'enfant, casquette ou chapeau, ainsi qu'une serviette de plage afin de permettre aux enfants de pique-niquer dans la cour si le temps le permet.

**De 14h00 à 16h00 : Ecole (sous la responsabilité de l'Education Nationale)**



**Accueil du soir** : L'accueil sera réalisé jusqu'à 18h30. Les enfants seront à récupérer au portail du Centre de Loisirs.

### **ALSH du mercredi après-midi** :

- L'ALSH sera ouvert aux horaires habituels, de 12h00 à 18h30.
- **La réservation est obligatoire par mail à l'adresse [cadours.scolaire@mairie-cadours.fr](mailto:cadours.scolaire@mairie-cadours.fr), au plus tard Mardi 6 Avril avant 9h00.**
- Les parents devront fournir à leur enfant un repas froid avec couverts, bouteille d'eau et serviette dans un sac isotherme avec un pain de glace, le tout marqué au nom de l'enfant, casquette ou chapeau, ainsi qu'une serviette de plage afin de permettre aux enfants de pique-niquer dans la cour si le temps le permet, jusqu'à nouvel ordre.

### **Tarifs** :

Accueil matin et soir	Tarifs habituels
Restauration scolaire	1.70€ par jour de présence au titre de l'accès au service.
ALSH Mercredis après-midi	Pause méridienne : 1.70€ - Après-midi : Tarif demi-journée sans repas

Cette note est amenée à être modifiée ou complétée suivant de nouvelles annonces gouvernementales.

Pour les semaines du 12 au 23 avril 2021, l'accueil des enfants des personnels prioritaires se fera au centre de loisirs de Cadours. Un complément d'information vous sera adressé dès que possible.

Didier LAFFONT

Président du SIVS Pays de Cadours

